



VISITE DE PRE-REPRISE

**Visite Médicale du Travail facultative,
mais vivement conseillée
pendant un arrêt de travail**

**NOS ÉQUIPES VOUS ACCOMPAGNENT
DANS VOTRE DÉMARCHE PRÉVENTION**

POUR QUI ?

Si vous êtes en arrêt maladie, accident du travail ou maladie professionnelle **supérieur ou égal à trois mois** (Article 4624-29 R4624-30 du Code du Travail) et que vous pensez avoir des difficultés pour réintégrer votre poste.

**Ne restez pas seul(e)(s)
à vous questionner**

Cette visite n'engendrera aucun frais de consultation

N.B : Vous pouvez demander à rencontrer le Médecin du Travail même si votre arrêt est inférieur à trois mois.

POURQUOI ?

Pour anticiper votre retour dans l'entreprise :

- ✓ à votre poste
- ✓ à un autre poste,
- en mobilisant, si besoin, un aménagement matériel, organisationnel ou une adaptation du temps de travail.

Pour préparer un Reclassement Externe à défaut de possibilités de maintien dans l'entreprise.

Pour mobiliser, si besoin, nos partenaires du Maintien en Emploi.

Pour s'assurer de la coordination du corps médical (Médecin-Conseil, Médecin du travail, Médecin Généraliste et Spécialiste)

QUI PEUT LA DEMANDER ?

- ✓ Vous, le salarié
- ✓ Votre médecin traitant ou spécialiste
- ✓ Le Médecin-Conseil de la CPAM

En contactant directement notre service.

Vous n'êtes pas dans l'obligation d'en informer votre employeur.

Votre employeur peut vous la **conseiller**, mais en aucun cas en faire la demande à votre place

Lors de cette visite,

le Médecin du travail peut :

- ✓ Faire, avec votre accord, des préconisations écrites à votre employeur, dans la perspective de la situation de reprise.
- ✓ Vous orienter si nécessaire vers le service social.
- ✓ Faire appel, si nécessaire, aux différents membres de son équipe pluridisciplinaire (IPRP, Infirmier(e), Assistant Médical)



Le **SRAS Santé au Travail BTP** est au service des salariés et des responsables d'entreprise.

Nous nous tenons à votre disposition pour vous accompagner dans cette démarche de prévention au sein de votre entreprise.

NOUS CONTACTER

En précisant le nom du médecin du travail référent de votre entreprise pour être correctement orienté .

SIÈGE SOCIAL :

sras@srasmt.com

Tél: 05 62 25 55 25

